



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	11.03.2024
Titre du projet du marché	N20.71 MP-180010 - NEB Contournement Le Locle - Mandataire pour gestion interférences travaux bâtiments (ID 9164)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	274364
N° de la publication SIMAP	1395883
Date de publication SIMAP	19.02.2024
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de N20-NEB Contournement Le Locle - Mandataire pour gestion interférences travaux bâtiments (ID 9164), Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	05/03/2024, sur simap.
Rendu documents	12/04/2024 à 23h59, le timbre postal fait foi. Deux exemplaires papier et deux exemplaires numériques sur clés USB.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71210000 - Services de conseil en architecture, 71631300 - Services de contrôle technique de bâtiments
Description détaillée des prestations / du projet	Le projet de contournement de la ville du Locle est un nouvel aménagement et consiste en un évitement en tunnel par le Nord (un tube bidirectionnel avec galerie de sécurité), qui débute vers la gare du Col des Roches pour aboutir à la jonction existante du Crêt-du-Locle. Le périmètre de l'étude comprend l'ensemble du contournement du Locle (N20), y compris son raccordement au réseau routier local (routes cantonales et communales). L'objet du présent appel d'offres porte sur les prestations de preuves à futur de bâtiments potentiellement impactés par les travaux du projet de contournement du Locle, l'établissement des rapports d'inspection après travaux, le suivi des ébranlements et la gestion des éventuelles revendications des tiers y compris l'organisation et le suivi des éventuels travaux de remise en état.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	Toutes les sociétés aptes à assumer le mandat et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.
Critères d'aptitude	Q1 : Capacité technique du soumissionnaire Q2 : Capacité économique et financière du soumissionnaire Q3 : Aptitudes de la personne-clé.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 50%, notation selon méthode linéaire "OFROU". C2 : Analyse des tâches, proposition de marche à suivre, organisation

du projet et concept de gestion de la qualité 30%

C3 : Qualification de la personne-clé par rapport aux exigences du projet 20%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/ AIMP(2019).
- (Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.

Manques de l'appel d'offres

- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les membres du comité d'évaluation sont soumis à des déclarations d'impartialité (art.3.al.2 OMP). Toutefois, il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

